

# Livret d'accueil

*Année 2023-2024*

Bienvenue

Le personnel des écoles

Les horaires

Le transport scolaire

La cantine

La garderie

La participation des parents à la vie de l'école

Le calendrier de l'année

Le site internet

Questions des parents

Contacts et adresses utiles



# Bienvenue dans notre RPI

Ce guide a été rédigé par l'équipe enseignante pour regrouper les informations importantes dont vous pourriez avoir besoin tout au long de l'année scolaire. Nous espérons qu'il vous sera utile. Il présente des informations pratiques sur l'école et regroupe les contacts utiles.

Nous tenterons de répondre ici aux questions les plus courantes. Tout au long de l'année nous aurons l'occasion de nous rencontrer pour en parler.

## Le personnel des écoles

Vous pourrez croiser au sein de l'école plusieurs personnes qui ont chacune leurs fonctions.

**L'équipe enseignante** composée des enseignants et des ATSEM qui assurent le temps scolaire de votre enfant.

**Les équipes municipales** composées des personnels de cantine, d'animation, de transport et de garderie qui assurent les temps périscolaires.

**L'ensemble de ces personnes forment la communauté éducative de l'école.** Chaque adulte a comme priorité le bien-être des enfants. Ils doivent assurer la sécurité physique et morale de chaque enfant au sein de l'établissement.

# Trombinoscope

## L'équipe enseignante



Claire CHAPUIS  
Classe de PS MS



Zoé GEFFRAY  
Classe de CE1



Antoine MICHEL  
Classe de GS-CP  
Directeur de l'école de Remollon



Elina DONIO  
Classe de CE2  
Directrice de l'école de Théus

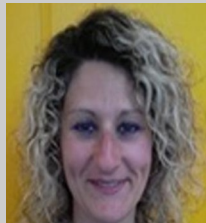


Sophie ARNAUD  
Classe de CM1 CM2  
Directrice de l'école de Rochebrune

## Les équipes municipales - Remollon



Nadine GUIRAL  
ATSEM et responsable Cantine



Edith GUIRAL  
Garderie et Cantine



Nadine ARISTON Bus

Isabelle  
Cantine

## Les équipes municipales - Théus



Sandra WEBER  
Cantine

## Les équipes municipales - Rochebrune



Floriane LECERF  
Cantine

# Horaires des écoles

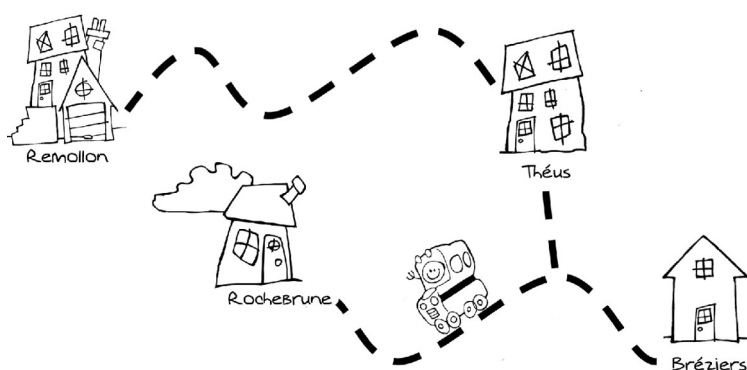
<u>Remollon</u>	<u>Théus</u>	<u>Rochebrune</u>
<u>Classe matin :</u> 8h50 - 12h	<u>Classe matin :</u> 8h40 - 11h50	<u>Classe matin :</u> 8h30 - 11h40
<u>Classe après midi :</u> 13h30 - 16h20	<u>Classe après midi :</u> 13h20 - 16h10	<u>Classe après midi :</u> 13h10 - 16h00



## Le transport scolaire

Le service du bus assuré par le Conseil Général permet aux enfants de rejoindre leur école. Suivant l'école de votre enfant celui-ci prendra le bus sur la première ou la deuxième rotation. Nadine ARISTON, employée municipale, accueille les enfants et les surveille pendant les trajets. Vous pourrez aussi lui communiquer des informations à faire passer aux enseignants.

<u>Matin</u>	<u>Soir</u>
Bréziers : 7h55 École de Théus : 8h05 École de Remollon : 8h15 École de Rochebrune : 8h30 École de Théus : 8h40 École de Remollon : 8h50	École de Rochebrune : 16h00 École de Théus : 16h10 École de Remollon : 16h20 École de Théus : 16h25 École de Rochebrune : 16h35 Bréziers: 16h45
Les heures indiquées sont les heures de départ du bus	Les heures indiquées sont les heures d'arrivée du bus



# Calendrier 2023-2024

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.  
Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

## L'emploi du temps

L'emploi du temps ci dessous est un emploi du temps type d'un enfant au sein du RPI. Il faut reporter les horaires de l'école en fonction de la commune de son école.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	Garderie à Remollon			Garderie à Remollon	
	Classe			Classe	
1h30 de pause	Cantine			Cantine	
	Classe			Classe	
16h20-18h30	Garderie à Remollon			Garderie à Remollon	

# Cantine



Le service de cantine a lieu entre 12h et 13h.  
Le tarif du repas est de 4€

## Les questions des parents

### Comment inscrit-on son enfant à la cantine ?

*L'inscription se fait à l'école au début de chaque mois.. Plusieurs options sont possibles :*

- Votre enfant **peut être inscrit de manière régulière** (tous les jours, tous les mardis...).*
- Vous pouvez aussi **régler 5 ou 10 repas d'avance et les utiliser les jours qui vous conviennent** dans le mois. Dans ce cas vous devrez informer l'école que votre enfant mange à la cantine via Klassly ou le cahier de cantine.*

En septembre la responsable de cantine fait parvenir le règlement intérieur de la cantine aux familles qui doivent le signer. La facturation est effectuée par le SIVU qui vous enverra les factures à votre domicile.

### Qui s'occupe des enfants à la cantine ?

*C'est l'équipe municipale qui s'occupe des enfants lors du service de cantine. **Les enfants sont encouragés à goûter à chaque plat.***

### Comment connaître le menu ?

*Il est affiché chaque semaine sur la porte de l'école.*

### Que faire en cas d'allergie alimentaire ?

*En cas d'allergie des mesures particulières doivent être mises en place. Parlez-en au directeur de l'école.*

# Garderie



La garderie a lieu chaque matin de 7h30 à 8h40 ainsi que chaque soir de 16h20 à 18h30. Pour déposer et récupérer votre enfant, l'entrée se situe sur la porte centrale du bâtiment, côté route.

## Les questions des parents

*Mon enfant prend le bus le matin, peut-il aller à la garderie ?*

*Si votre enfant prend le bus avant 8h15, il descendra à la garderie de Remollon lors du premier passage du bus. Il restera en garderie jusqu'à 8h40 ou Édith le conduira dans sa classe.*

*Comment inscrit-on son enfant à la garderie ?*

*L'inscription se fait à l'école soit auprès d'Edith GUIRAL, soit auprès de l'enseignant.*

*Mon enfant doit-il rester tous les soirs à la garderie ?*

*Non, comme pour la cantine, vous pouvez choisir les jours où votre enfant restera. Les journées sont longues pour les enfants, aussi, si vous en avez la possibilité, n'hésitez pas à venir le chercher plus tôt.*

*Les enfant goûtent ils à la garderie ?*

*Les enfants commencent par goûter puis ils jouent sous la surveillance d'Edith. Seuls les parents ou une personne autorisée par eux peuvent venir le chercher.*

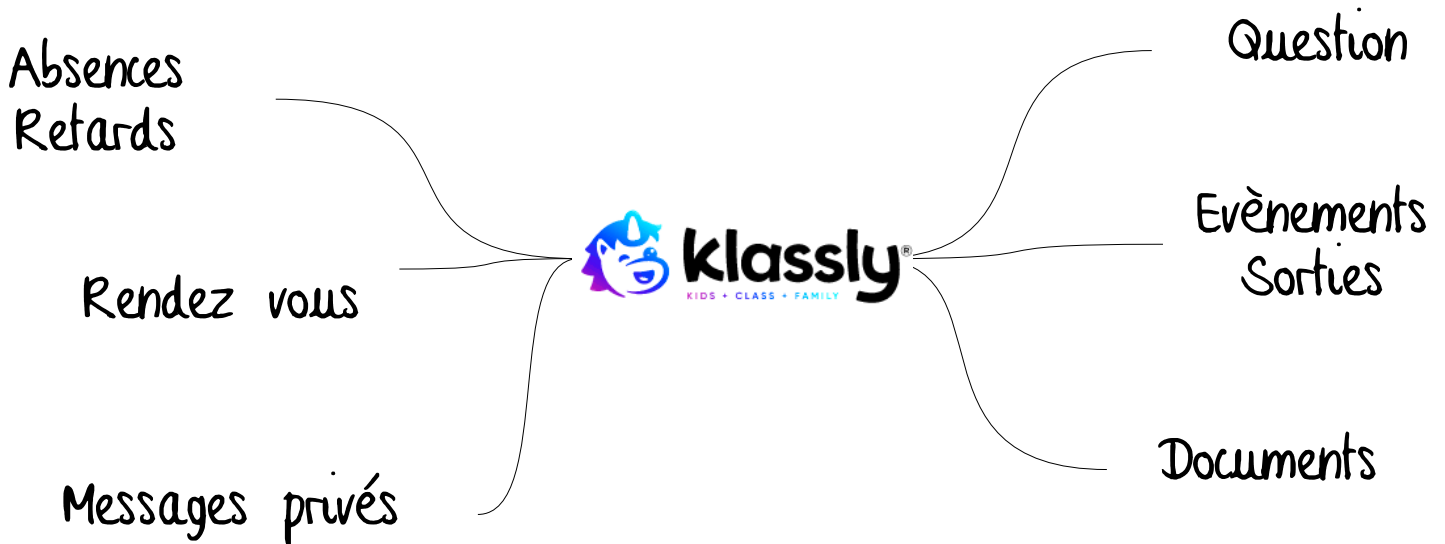
Une facture vous sera adressée directement par le trésor public

Tarifs : 1€ le matin – 1,5€ le soir



# Communication Ecole-Famille

Nous utilisons un cahier de liaison numérique : l'application Klassly. Cette application nous permettra d'échanger sur la scolarité de votre enfant :



*Pour les documents nécessitant une signature une pochette sera mise dans les cartables au besoin.*

**L'accès à Klassly est gratuit**

Vous pouvez y accéder depuis un ordinateur à partir du site

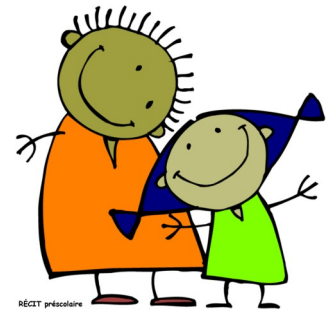
**<https://fr.klass.ly>**

À la rentrée nous vous communiquerons les identifiants de la classe afin que vous puissiez vous connecter.

Un site ou une application permettent de consulter toutes les publications et de communiquer avec les enseignants.



# La participation des parents à la vie de l'école



Les parents d'élèves ont de multiples occasions de participer à la vie de la communauté scolaire.

Vous serez reçus par les enseignants pour **échanger autour des apprentissages**, lors des réunions de rentrée et pour des entretiens individuels pour faire le point une ou deux fois par an. **Vous pouvez, quand vous le souhaitez, demander un rendez-vous à l'enseignant.**

Vous serez bienvenus aux rencontres festives qui peuvent être organisées : spectacles, chorales d'enfants et expositions.

Vous trouverez des informations régulièrement dans le cahier ou la pochette de correspondance ou via l'application Classroom. Les informations sont à signer et rapporter rapidement en classe. Prenez l'habitude de lire régulièrement les affichages à l'entrée de l'école .

Vous serez aussi sollicités pour accompagner les sorties scolaires (cinéma, musée ...) ou les journées de regroupement avec les autres écoles du RPI : des moments agréables à partager avec les enfants.

Les enseignants peuvent faire appel à vous dans le cadre du projet de classe ou d'école.



# Parents délégués et conseil d'école

## Les représentants des parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves **participent à la vie de l'école**, ils représentent l'établissement auprès des institutions et **assistent aux conseils d'école**.

Dans le courant du mois de septembre un mot sera collé dans les cahiers jaunes pour vous informer de la tenue prochaine des élections. C'est le moment pour se déclarer candidat. Les élections ont lieu au mois d'octobre.

Si vous avez des problèmes, des questions ou des propositions, n'hésitez pas à vous adresser à eux directement lorsque vous les croisez. Leurs numéros de téléphone et adresses mail seront collés dans les cahiers et disponibles sur le site de l'école.

## Le conseil d'école

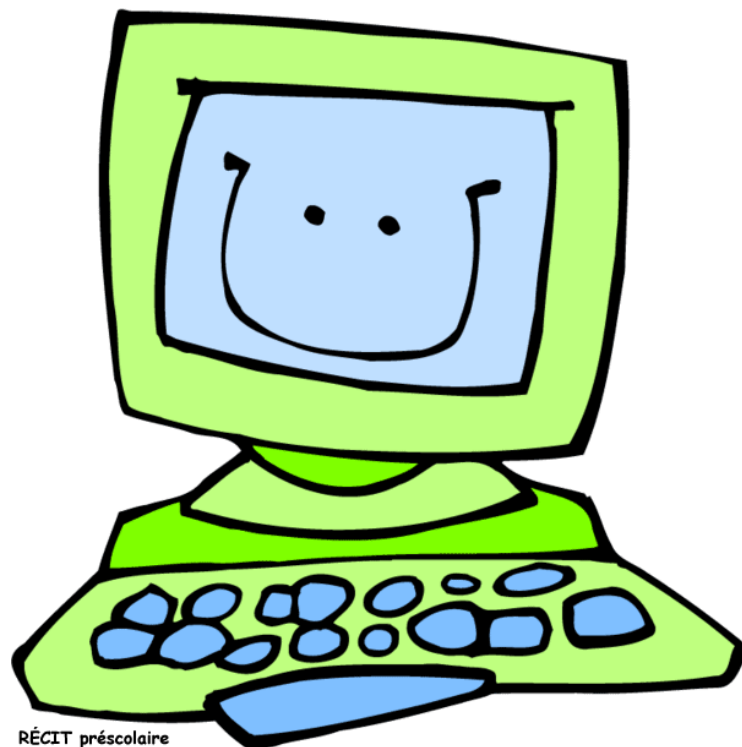
Le conseil d'école a lieu 3 fois par an. Il réunit les directeurs, les enseignants, les représentants des mairies, le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) et les représentants de parents élus.

Les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur la vie de l'école, ils votent les décisions lorsque cela est **nécessaire** (nouveau règlement, choix des horaires de l'école, circuit du bus...). À l'issue de chaque séance, un compte-rendu est rédigé et vous sera transmis dans les cahiers jaunes. Il est aussi mis en ligne sur le site internet de l'école.

# Le site internet de l'école

<http://www.ec-des-demoiselles-coiffees.ac-aix-marseille.fr>

Vous trouverez sur le site des informations variées à propos du projet et de la vie de notre RPI. C'est aussi un espace d'expression pour les élèves qui peuvent publier leurs productions d'écrits. N'hésitez pas à le consulter souvent et commenter les articles des élèves. Vous pouvez aussi suivre les classes du RPI sur Twitter.



RÉCIT préscolaire



# Les questions des parents

## Qui peut venir chercher mon enfant à la sortie ?

Au moment des sorties, les élèves doivent être récupérés à l'école par leurs parents ou par une personne autorisée par ceux-ci. Chaque famille établit en début d'année la **liste des personnes autorisées à venir chercher son enfant à l'école**. Vous remettrez cette fiche d'autorisation à l'enseignant. Il est possible de modifier cette liste en cours d'année et pensez à bien la mettre à jour. A partir du CP les enfants peuvent partir seuls à la maison avec votre autorisation écrite.

## Les sorties scolaires sont-elles obligatoires ?

Oui, si elles se déroulent sur le temps scolaire. Une **attestation d'assurance est obligatoire pour les activités hors temps scolaire**. Les sorties organisées par les enseignants s'inscrivent dans le projet d'école : elles sont l'occasion de nombreux apprentissages et font partie des moments forts de la vie de la classe. Nous ferons appel à vous si vous pouvez accompagner la classe.

## Mon enfant est fiévreux, a été malade la veille ou la nuit avant de venir, est-ce que je peux le mettre à l'école ?

Non, dans ce cas, votre enfant n'est pas disponible pour les apprentissages. De plus, aucun médicament ne peut être donné à l'école.

## Mon enfant peut-il apporter des objets de la maison à l'école ?

Oui, il peut apporter un objet à présenter à la classe (un livre, une carte postale ...). Mais il ne doit venir ni avec des jouets ni avec de la nourriture afin d'éviter les disputes ou les pertes. **Les objets de valeur sont bien sûr à éviter.**

## Comment communiquer avec les enseignants ?

Une **réunion de rentrée** est organisée par chaque enseignant pour expliquer le fonctionnement de la classe et présenter les projets d'année du RPI.

Un cahier de liaison numérique (Klassly), permet la correspondance famille/école. Les parents doivent le consulter tous les jours et prendre connaissance des informations. Ils peuvent s'en servir pour correspondre ou prendre rendez-vous avec l'enseignant. En début d'année une fiche de renseignements pré-remplie est transmise aux familles. Elle sera à compléter ou à corriger si nécessaire.

Au quotidien, au moment de l'accueil et de la sortie, l'enseignant est là avant tout pour les enfants. Vous ne pouvez échanger que des informations rapides. Pour un entretien individuel, vous pouvez prendre rendez-vous.

## Comment suivre les apprentissages de mon enfant?

Chaque élève dispose d'un livret d'évaluation. Il s'agit d'une évaluation continue. Les livrets sont transmis aux familles plusieurs fois par an. En cas de difficulté dans les apprentissages, l'enseignant vous avertira dès les premiers signes. Il discutera avec vous des aménagements pédagogiques à mettre en place (intervention d'un maître spécialisé, du psychologue, mise en place d'un Projet Personnalisé de Réussite Éducative).

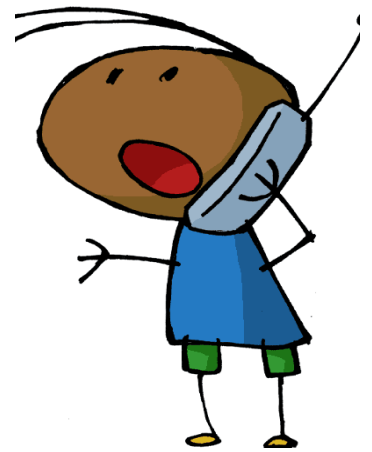
Avant la fin de l'année une fiche de suivi de l'élève vous parviendra en vue de décider de la poursuite de la scolarité de votre enfant.

## Mon enfant a des problèmes de santé qui nécessitent des attentions particulières ou un traitement médical spécial. Comment cela se passera-t-il à l'école ?

Prenez rendez-vous avec le médecin scolaire et parlez en à l'enseignant ou au directeur de l'école. Si besoin, un PAI (projet d'accueil individualisé) sera signé pour un accueil en toute sécurité de votre enfant.

## Que se passe-t-il si mon enfant est malade pendant sa journée de classe ?

En cas de problème de santé lors de la classe ou de la cantine, l'école vous appellera. En début d'année, vous remplissez une fiche de renseignements et une fiche d'urgence sur lesquelles vous inscrivez plusieurs numéros de téléphone auxquels vous pouvez être appelé en cas de problème. L'école doit pouvoir vous joindre à tout moment. Il est indispensable de signaler tout changement. Toute maladie contagieuse doit être signalée au directeur.



## Comment s'habiller pour l'école ?

Il faut choisir des habits pratiques pour être à l'aise. Au cours de la journée, les enfants ont des activités physiques (dans la cour de récréation, en EPS...) et beaucoup d'occasions de se salir (peinture, collage, jardinage ...). **Les vêtements doivent donc permettre toutes sortes de mouvements, être solides et lavables facilement.**

Privilégiez des habits que votre enfant sait mettre seul. Évitez les bretelles et les ceintures. Pas de bijoux.

## Comment éviter que mon enfant perde ses habits ?

Votre enfant est responsable de ses habits. Cependant en petite section, il lui arrivera souvent de ne pas avoir replacé son manteau sur le bon portemanteau ou d'avoir oublié où il l'a posé. Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, **il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus.**

Perdre un vêtement est chose fréquente à l'école, mais il réapparaît presque toujours au bout de quelques jours.

# Contacts et adresses utiles



Écoles et intervenants	
Ecole de Théus	04 92 54 62 53 eepu05.theus@ac-aix-marseille.fr
Ecole de Remollon	04 92 54 60 01 eepu05.remollon@ac-aix-marseille.fr
Ecole de Rochebrune	04 92 54 42 62 eepu05.rochebune@ac-aix-marseille.fr
Christel FERRUS (psychologue scolaire)	06 45 73 83 78
Enseignante référent(e) handicap	04 92 56 57 56
Circonscription Veynes	04 92 57 10 28
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	04 92 56 57 57
Mairie et services municipaux	
Mairie de Bréziers	04 92 55 18 10
Mairie de Remollon	04 92 54 62 98
Mairie de Rochebrune	04 92 54 45 46
Mairie de Théus	04 92 54 64 72
Garderie	04 92 54 60 01
Edith GUIRAL (Garderie)	06 87 06 58 48
Nadine ARISTON (Bus)	06 99 67 33 48
Services annexes	
Région service transport (Bus)	04 86 15 35 10
Bibliothèque CCAS de Remollon	04 92 54 65 62
Centre médico-scolaire (Médecin scolaire)	04 92 51 73 41
Maison des solidarités - PMI	04 86 15 33 33
Allo enfance en danger	119
Non au harcèlement	3020